

Le STIF et la nouvelle liaison Ermont-Eaubonne/Paris-Saint-Lazare

Le STIF, Autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France, poursuit avec ses partenaires une politique active de développement des transports publics et d'amélioration de l'offre et de la qualité de service centrée sur le voyageur.

En 2005, le STIF a consacré plus de 3,7 milliards d'euros au fonctionnement de l'ensemble des réseaux des transports publics d'Ile-de-France.

Le STIF et le Contrat de plan Etat-Région 2000-2006

Dans le cadre de ses missions, le STIF définit la consistance des grands projets d'infrastructure prévus au contrat de plan Etat-Région et décide des modalités de leur réalisation.

Ainsi, il veille à la mise en œuvre des différentes étapes de leur déroulement : approbation des caractéristiques principales des projets par son Conseil, organisation de la concertation préalable, pilotage des commissions de suivi et concertation avec les élus, élaboration des dossiers puis approbation par le Conseil des schémas de principe et avant-projets, contrôle de la maîtrise d'ouvrage (respect des délais, des enveloppes financières...).

Le STIF et la liaison Ermont-Eaubonne/Paris-Saint-Lazare

Le STIF a approuvé, le 18 avril 2000, le schéma de principe du projet de liaison Ermont-Eaubonne/Paris-Saint-Lazare inscrit au contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et, les 10 octobre 2002 et 13 mai 2005, les deux avant-projets de l'opération.

Cette opération est exemplaire car elle repose sur la modernisation de lignes héritées du XIX^{ème} siècle.

Le nouveau service offrira à partir de décembre prochain, un train toutes les dix minutes entre Ermont et Saint-Lazare, un cadencement et un renforcement de desserte en direction de Pontoise et de Mantes par Argenteuil et, surtout, le rétablissement d'une régularité durable et de qualité qui était compromise par la saturation du Pont d'Argenteuil. Fin août, une phase transitoire a été mise en place avec un cadencement de Ermont/ Saint-Lazare à 12,5 minutes.

Le STIF finance le fonctionnement de cette nouvelle desserte à hauteur de 6,8 millions d'euros par an (hors péages RFF financés également par le STIF).

Ce projet illustre une nouvelle fois l'implication du STIF pour des transports publics plus performants et mieux adaptés aux besoins des voyageurs.

Autorité organisatrice des transports publics d'Île-de-France, le STIF est présidé par le président de la Région, Jean-Paul HUCHON. Son Conseil est composé de représentants de la Région d'Île-de-France (15), de la Ville de Paris (5), des sept départements franciliens (1 par département), des Établissements publics de coopération intercommunale (1) et de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France (1).